

ARRETE WEYERSHEIM 2025-39

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

Vu le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et 2, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,

CONSIDERANT que la circulation des voitures et poids lourds sera impossible en raison de l'Open Air qui se tiendra **le lundi 7 juillet 2025** – au restaurant la Belle Vue à Weyersheim.

ARRÊTÉ :

Article 1er : La rue du Dr Schweitzer (partie située entre la Rue de la République et la Rue des Jardins) à Weyersheim sera barrée le
Lundi 7 juillet 2025 de 18h30 à 00h00

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le Restaurant la Belle Vue.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

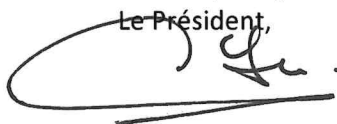
Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de la Wantzenau
- Le chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ
- Le chef de Section des Sapeurs-Pompiers de WEYERSHEIM,
- Restaurant la Belle Vue

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 4 juillet 2025

Le Président,



Denis RIEDINGER

